

Sensibilisation à la sûreté

Non-certifiante

Formation continue.

Réf. : 1401744F — Mise à jour : 27 mai 2026

Organisme responsable : CEFCM CONCARNEAU

Contenu

Objectifs

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- reconnaître les menaces pour la sûreté
- comprendre la nécessité et les moyens de maintenir une prise de conscience de la sûreté
- rester vigilant
- contribuer au renforcement de la sûreté maritime

Programme

A. Notions élémentaires sur la sûreté maritime (0h30)

- Généralités
- Définition de « sûreté maritime »
- Différences entre « sécurité » et « sûreté »
- Différences entre « menace » et « risques »
- Menaces actuelles pour la sûreté ?

B. Réglementation (1h30)

Sommaire des textes réglementaires ; Convention SOLAS (sauvegarde de la vie humaine en mer) - chapitre XI.2.; Code ISPS (sûreté des navires et installations portuaires) ; Champs d'application de ces textes ; Responsabilités ; Gouvernement ; Compagnies ; Personnes ; Prescriptions relatives aux exercices et entraînements ; Définitions ; agent de sûreté du navire ; agent de sûreté de la compagnie ; agent de sûreté de l'installation portuaire N °OMI ; niveaux de sûreté (NS), NS1, NS2, NS3 ; zone d'accès restreint ; plan de sûreté ; piraterie ; vol à main armée ; autres

C. Signification et implications des différents niveaux de sûreté (1h) :

- Notification du niveau de sûreté ;
- Connaissances des procédures et des plans d'urgence

D. Techniques utilisées pour contourner les mesures de sûreté (1h45) :

- Techniques utilisées par les pirates pour monter à bord des navires en mer ;
- Techniques utilisées par les malveillants pour monter à bord des navires à quai
- Exemples de caractéristiques et comportements des personnes susceptibles de menacer la sûreté du navire
- Descriptions des caractéristiques et des effets éventuels d'armes prohibées, d'explosifs, de produits biologiques et substances pouvant constituer une menace pour le personnel, les passagers, les navires, les installations et autres sujets connexes

E. Traitement des informations et communication concernant la sûreté (0h15)

Définition des informations sensibles et exemples ; Importance de la confidentialité ; Texte de référence : Arrêté du 19 novembre 2012 relatif à la délivrance des titres de formation professionnelle maritime en matière de sûreté et son annexe I Note GM1 n°214 du 09/12/2013 et son annexe relative à la mise en œuvre de l'arrêté du 19/11/2012

Certifications préparées et métiers visés

Niveau d'entrée
Aucun prérequis

Dates et lieux de formation

N° session	Modalité	Lieu	Du	Au
1986874	Présentiel	Brest	31/08/2025	30/08/2026
1986875	Présentiel	CONCARNEAU	31/08/2025	30/08/2026
1986877	Présentiel	Treffiagat	31/08/2025	30/08/2026
1986879	Présentiel	LORIENT	31/08/2025	30/08/2026
1986880	Présentiel	ETEL	31/08/2025	30/08/2026
2088642	Présentiel	Saint-Malo	31/08/2025	30/08/2026
2222031	Présentiel	PAIMPOL	31/08/2025	30/08/2026
2302443	Présentiel	PAIMPOL	31/08/2026	30/08/2027
2302444	Présentiel	ETEL	31/08/2026	30/08/2027
2302461	Présentiel	LORIENT	31/08/2026	30/08/2027
2302462	Présentiel	Treffiagat	31/08/2026	30/08/2027
2302463	Présentiel	CONCARNEAU	31/08/2026	30/08/2027
2302464	Présentiel	Saint-Malo	31/08/2026	30/08/2027
2302482	Présentiel	Brest	31/08/2026	30/08/2027

Source : GREF Bretagne #1401744F